

Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) – Mises en perspective, enjeux intercantonaux et divers cas de restructurations

16 Septembre 2020 (Lausanne, une journée)

Nouveauté



**EXPERT
SUISSE**

Audit
Fiscalité
Fiduciaire

Public visé

Ce séminaire s'adresse à tous les praticiens, également aux réviseurs, aux conseillers fiscaux, fonctionnaires des administrations fiscales, agents fiduciaires, experts-comptables, contrôleurs financiers, juristes, et toutes autres personnes s'occupant de questions fiscales au sein d'entreprises.

Contexte et problématique

Le séminaire, développé sur une journée entière, est ouvert à tous les praticiens souhaitant consolider leurs connaissances en matière d'imposition des personnes morales et plus spécifiquement en lien avec la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA) entrée en vigueur le 1er janvier 2020. L'implémentation des mesures de la RFFA étant en cours de finalisation dans la plupart des cantons, de nombreuses questions relatives aux relations intercantionales et aux restructurations semblent importantes à aborder.

S'il est essentiel que les participants acquièrent les bases nécessaires à la compréhension des notions qui seront développées durant le séminaire, l'accent sera mis sur la pratique, par le biais de cas inspirés de situations réelles.

Objectifs

Mettre en évidence les enjeux intercantonaux de la RFFA et approfondir le sujet des restructurations intercantionales à l'aide de présentations et cas pratiques.

L'objectif principal de ce séminaire est d'aborder, sous un angle pratique, les thèmes clés de la RFFA en matière intercantonale ainsi que dans le cadre de restructurations. Il s'agira de bien appréhender les enjeux, les questions encore en suspens et les opportunités liées à l'une des réformes fiscales les plus ambitieuses que la Suisse ait mis en place depuis plusieurs années.

Les participants auront la possibilité de débattre activement avec les intervenants, tous spécialistes du domaine, engagés au sein d'une administration publique ou dans le conseil, dans le cadre des discussions illustrant la résolution des cas pratiques présentés.

Thèmes

Le séminaire aura lieu le 16 septembre et débutera dans la matinée par un rappel sur les mesures phares de la réforme dont les diverses méthodes d'application seront comparées entre des cantons. Par la suite, l'étude de cas de sociétés en situations intercantionales statiques et dynamiques permettra d'étudier les enjeux intercantonaux des mesures de la RFFA. L'après-midi sera consacrée à l'analyse de divers cas de restructurations intercantionales (notamment de fusions et scissions). Les récentes publications dans ce domaine feront également l'objet de discussions.

Ces différents exposés se concentreront principalement sur des exemples pratiques afin de permettre à chacun de comprendre et se positionner sur ces questions concrètes et complexes. Nous espérons que ce séminaire réussira à mettre en lumière les implications et opportunités nouvelles d'un paysage fiscal suisse qui ne nous a jamais paru si changeant.

Méthode

- Présentations assorties d'exemples d'application pratique
- Séminaire de mise en œuvre

Responsables du séminaire

Thibaut de Haller, Expert-fiscal diplômé, Associé, PricewaterhouseCoopers SA, Genève

Gil Walser, Expert-fiscal diplômé, Directeur, PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Conférenciers

Pierre Dériaz, Expert-fiscal diplômé, Directeur de la division de la taxation, Administration cantonale des impôts Vaud

Alexandre Ifkovits, Directeur des affaires fiscales, Administration fiscale cantonale de Genève

Olivier Gross, Expert-comptable diplômé, Chef de la section taxation des personnes morales, Service cantonal des contributions Fribourg

Swen Collomb, Expert-comptable diplômé, Expert-fiscal diplômé, Responsable de la section expertise, Office d'impôt des personnes morales du canton de Vaud

Thibaut de Haller, voir ci-dessus

Gil Walser, voir ci-dessus

Morad Laqtaïbi, Expert-fiscal diplômé, Senior Manager, PricewaterhouseCoopers SA, Genève

Jérôme Verrey, Senior Manager, PricewaterhouseCoopers SA, Lausanne

Date	16.09.2020 journée entière – Lausanne
Lieu	Royal Savoy Hôtel & Spa Avenue d'Ouchy 40 1006 Lausanne www.royalsavoy.ch
Prix du séminaire	CHF 780.– non-membre CHF 680.– collaborateur spécialisé ou expert membre individuel d'EXPERTsuisse
Sont compris	• toute la documentation (version papier et numérique) • café d'accueil, boisson pendant les pauses, eau minérale dans la salle, repas de midi, eau minérale et café • TVA 7,7%
Directives concernant la formation continue	La participation à ce séminaire sera comptabilisée à raison de 8 heures par EXPERTsuisse.

Information/Administration

- ☐ Non-membre
- ☐ Membre ASAI
- ☐ Collaborateur spécialisé ou expert
membre individuel d'EXPERTsuisse

Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement
de l'AVS (RFFA) – Mises en perspective, enjeux inter-
cantonaux et divers cas de restructurations

☐ 16 Septembre 2020 (Lausanne, journée entière)

Nom, Prénom

Adresse professionnelle

Adresse privée

Société

Rue

Complément sur la société

NPA/Ville

Rue

Téléphone privé

NPA/Ville

☐ Facture à l'adresse privée

☐ Facture à l'adresse professionnelle

☐ Correspondance à l'adresse privée

☐ Correspondance à l'adresse professionnelle

Téléphone professionnel

E-mail professionnel

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions actuelles d'inscription d'annulation et je les accepte. Sans demande spécifique de votre part, toute correspondance y.c. l'envoi de facture sera effectué à l'adresse professionnelle.

Lieu/Date

Signature

☐ Je souhaite recevoir les dépliants des nouveaux séminaires par e-mail.

Inscription à:
EXPERTsuisse SA, Chemin des Croisettes 28, CH-1066 Epalinges, Fax 058 206 05 59
ou via notre site internet www.expertsuisse.ch

Convention
Font foi les conditions générales de vente d'EXPERTsuisse SA que vous trouvez publiées sur le site www.expertsuisse.ch. En particulier:

Inscription – conditions générales
Toute inscription doit nous parvenir munie d'une signature manuscrite. Le prix du séminaire est intégralement dû conformément à la facture que vous recevrez après le séminaire.

Délai d'inscription/Annulation:
Un mois avant le date du séminaire

Les inscriptions reçues restent valides même si vous n'avez pas reçu une confirmation d'EXPERTsuisse SA (EXPERTsuisse SA ne répond pas des manquements de distribution électronique/postale).

Le contenu, le programme, les conférenciers, l'heure, la durée ou le lieu sont sous réserve de modification. En cas de nombre insuffisant de participants, l'Académie se réserve le droit d'annuler le séminaire.

Annulation et implication au niveau des frais
En cas d'empêchement, il est souhaitable de prévoir un remplaçant (auquel cas le statut du participant réel sera considéré). Sinon, les frais d'annulation suivants seront retenus:

Annulation jusqu'au délai d'inscription: sans frais
Annulation après délai d'inscription (voir ci-dessus) jusqu'à une semaine avant le séminaire: CHF 200.–
Annulation une semaine avant le séminaire ou en cas de non-participation: 100% du prix du séminaire

Directives concernant la formation continue
La participation à ce séminaire sera comptabilisée comme heures de formation continue par EXPERTsuisse. Le certificat de présence vous sera adressé par EXPERTsuisse SA après le séminaire.